



PLAN DE PREVENTION – PREVENTION DES RISQUES LIES AUX ENTREPRISES EXTERIEURES

2 jours – 14 heures



Objectifs

- Identifier les obligations légales associées au plan de prévention et le rôle / responsabilité du Donneur d'ordre - Savoir élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention exigeant pour garantir la maîtrise des risques liés aux entreprises extérieures – Analyser, maîtriser et manager les risques en assurant un haut niveau d'exigence

Profil du formateur

- Formateur agréé et expert en prévention des risques, assurant des missions de conseil en santé et sécurité au travail auprès des entreprises (IPRP), qualifié K9 CONSEIL selon notre processus qualité. Formateur qualifié N1/N2

Public concerné

- Personnel encadrant des interventions d'entreprises extérieures (Responsable sécurité / chargé de prévention / Salarié Désigné Compétent – Responsable maintenance / Travaux neufs / Méthodes / Projets – Chargé d'affaires)

Document(s) délivré(s) suite à l'évaluation des acquis

- Attestation de fin de formation – Boîte à outil (« Tool Box »)

Niveau de connaissance préalable requis

- Aucun prérequis

Modalités d'évaluation des acquis

- QCM – Etude de cas

Moyens techniques et pédagogiques

- Exposés et discussions – Quiz & Jeux de rôles (approche Ludo pédagogique) – Visite terrain (audit de chantier)
- Etudes de cas concrets en groupes et en sous-groupes

Programme

Contexte et réglementation relative aux interventions d'entreprises extérieures

- Définitions et généralités (Danger – Risque – Prévention - Coactivité)
- Les enjeux (Humains – Economiques – Sociétaux – Légaux)
- Cadre réglementaire (principes de prévention - obligations spécifiques EU / EE)

L'analyse des risques

- Principales familles de risques
 - Circulation engins / piétons
 - Travaux en hauteur
 - Agents chimiques dangereux / Amiante
 - Incendie / Explosion (ATEX)
 - Risques électriques

- Machines / Equipements
- Bruit – Vibrations
- Manutentions mécanique et manuelle
- Travaux en espaces confinés
- Autres risques (fouille, noyade, THP, biologique, rayonnement...)

- Les modes opératoires en sécurité

Les étapes du processus de gestion des interventions d'EE (études de cas)

- Qualification du besoin et choix du prestataire
- Mode opératoire en sécurité
- Inspection commune préalable (ICP) / VIC
- Le plan de prévention
- Ouverture et suivi de chantier (permis de travail)
- Réception, clôture et ReX

Le rôle du DO (avant-pendant-après)

- Gestion des écarts et des comportements (jeux de rôle)
- Maintenir un haut niveau d'exigence



Nos formations peuvent être accessibles aux personnes à mobilité réduite (support, pédagogie et locaux). N'hésitez pas à nous contacter afin d'analyser votre besoin et d'adapter la formation le cas échéant.

**Le +
K9 CONSEIL**

+ Personnalisation de la formation sur la base de vos processus et documents

+ Etude de cas fil rouge permettant d'illustrer les étapes du processus de gestion des entreprises extérieures

+ Programme de renforcement post-formation (ReX à 6 mois)

07 87 08 75 03
k9conseil@gmail.com



(Sur demande auprès
de notre organisme)

Tarifs

Stage interentreprise :
500€ / personne

Stage intraentreprise :
1.700€ / groupe
(10 pers maxi.)



K9 CONSEIL – Formation et Conseil en Santé et Sécurité au Travail

Tel : 07 87 08 75 03 Email : k9conseil@gmail.com

SIRET 91064739500011 - Code APE : 85.59A

Déclaration d'activité de Formation N° : 32 020 157 702

IPRP : 258-02-2020 - N°TVA : FR53 910 647 395

